

Questions orales

● (1420)

*[Traduction]*L'UTILISATION DU PRÉLÈVEMENT SPÉCIAL DE
CANADIANISATION—LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. On peut lire dans les documents budgétaires également que près de 170 millions de dollars seront affectés à même le Fonds spécial de relance des projets de mise en valeur des ressources. Le ministre des Finances peut-il nous préciser quels genres de projets seront admissibles aux termes de cet aspect particulier du Programme spécial de relance?

Le ministre doit savoir également, étant donné qu'il a jugé bon de maintenir le prélèvement spécial de canadianisation, que près de 3.4 milliards de dollars seront versés dans ce fonds au cours des trois prochaines années environ. Le ministre peut-il nous dire comment il envisage d'utiliser ces fonds? Serviront-ils à faciliter la canadianisation de l'industrie énergétique dans le secteur privé, ou serviront-ils de caisse de secours pour nationaliser encore davantage le secteur énergétique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, si je puis commencer par la dernière partie de la question, je dirai au député que le gouvernement du Canada n'envisage pas de faire de nouvelles acquisitions dans le secteur du pétrole et du gaz. En fait, ces fonds serviront à améliorer et à accroître la canadianisation de cette industrie dans le secteur privé, du moins nous l'espérons.

La première partie de sa question portait sur les projets relatifs aux industries extractives. Le ministre d'État chargé du Développement économique est responsable de ce programme et envisage de faire une déclaration d'ici quelques semaines à ce sujet. J'exhorte donc mon honorable ami à faire preuve d'un peu de patience. Le ministre termine l'étude de ces projets et sera sans doute en mesure de faire une déclaration le mois prochain, une fois cette étape terminée grâce au système qui a été mis sur pied pour accélérer l'étude des projets.

M. Mazankowski: Je suis surpris de voir que le ministre n'a pas encore décidé des directives qui s'appliqueront. Répondant à une question qui lui était posée, hier, son collègue le ministre d'État chargé du Développement économique n'a pas non plus été en mesure de nous éclairer à ce sujet.

ON DEMANDE DE REPREDRE DES MÉGAPROJETS
ÉNERGÉTIQUES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, puisque le ministre a trouvé 200 millions de dollars à ajouter à son budget, lundi soir, et que ces 200 millions doivent être affectés aux projets spéciaux de relance, peut-il nous dire si cette affectation est déjà faite? Sinon, quand le sera-t-elle? Je me permets de suggérer au ministre qu'il pourrait utiliser ces fonds pour reprendre certains des projets énergétiques qui ont été temporairement abandonnés à cause du Programme énergétique national et des programmes économiques désastreux de son gouvernement. Les mégaprojets pourraient être repris ce qui fournirait, immédiatement, des emplois intéressants à long terme.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je peux dire au député que j'ai déjà eu des entretiens avec des représentants de l'industrie pétrolière et gazière depuis mon budget. J'ajouterai que ces représentants ont parlé en termes très positifs des mesures contenues dans le budget, en particulier celle qui permet aux compagnies de ne pas payer l'impôt sur les revenus pétroliers avant d'avoir récupéré le coût de leurs investissements. C'est là un élément important qui favorisera le lancement d'un certain nombre de projets au cours de l'année prochaine.

Ce matin, j'ai eu des entretiens avec un représentant d'une compagnie importante. Il envisage à nouveau d'entreprendre un certain nombre des projets qu'il avait en vue. Ce ne seront peut-être pas les gigantesques mégaprojets dont il était question il y a quelques années, mais je voudrais rappeler au député que l'industrie pétrolière du monde entier a reconsidéré les gigantesques mégaprojets et essaie plutôt, maintenant, d'étaler ses dépenses, d'utiliser ses fonds d'une façon plus graduelle et moins concentrée. La réaction est donc encourageante. Je suis persuadé que nous verrons un regain d'activité. On annoncera—en fait, très prochainement—au moins un ou deux projets.

Le député a l'habitude de poser deux questions à la fois.

M. Mazankowski: Les 200 millions.

M. Lalonde: En ce qui concerne les 200 millions, je propose que la somme soit affectée à des investissements relevant du gouvernement fédéral. Elle servirait à entreprendre des projets que les ministères prévoyaient pour plus tard et que l'on pourrait avancer. En fait, il y a plusieurs centaines de millions de dollars de dépenses, proposées par des ministères, que j'ai dû retarder parce que nous en étions venus à la conclusion que nous devrions dépenser, en vertu du programme de relance, environ 4.6 milliards. Notre objectif était de dépenser entre 4.5 et 5 milliards de dollars en vertu de ce programme de relance. Ayant ajouté 200 millions, nous pourrions accélérer un certain nombre de dépenses qui sont justifiées et utiles du point de vue de l'intérêt national. De la sorte, plus de Canadiens pourront retourner au travail au cours des deux prochaines années.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE SORT DES CHÔMEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): C'est au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse, madame le Président. A la Chambre, hier, le ministre a reconnu que l'argent que le budget destine à des programmes de création d'emplois ne pourra vraiment créer des emplois que pour un seizième seulement des deux millions environ de chômeurs au Canada. En outre, à l'extérieur de la Chambre, il a reconnu qu'il comptait parmi les emplois ainsi créés le ratissage des feuilles pendant une semaine. Étant donné que le gouvernement se montre si empressé à faire si peu en matière d'emploi pour un chômeur canadien sur seize, quel conseil le ministre adresse-t-il au plus d'un million de Canadiens qui ne bénéficieront d'aucun de ces programmes?